Accusé de réception en préfecture
971-269710679-20261015-2026-23-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026

VILLE DU MOULE GUADELOUPE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

~-~-~-~-OOOOOOO~-~-~-~

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA CAISSE DES ECOLES

~-~-~-~-OOOOOOO~-~-~-~

PROCES VERBAL

~-~-~-~-OOOOOOO~-~-~-~

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 11 juillet à 16h30, s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de la Caisse Des Ecoles (CDE) à la salle Robert LOYSON – Boulevard Rougé – 97160 le Moule.

Etaient présents : les membres de l'Assemblée Générale

L'assemblée était présidée par Mme Gabrielle LOUIS CARABIN, Maire de la ville et Présidente de la CDE qui ouvre la séance en remerciant les membres du conseil d'administration, les parents et le personnel communal présents.

Elle rappelle l'ordre du jour qui était le suivant :

1. Allocution de Madame La Présidente,
2. Information sur la restauration et des règles y afférentes,
3. Election des parents d'élèves au conseil d'administration,
4. Questions diverses.

La Présidente commence son allocution en présentant les membres du conseil d'administration de la Cde et le personnel. Puis elle poursuit en faisant un bilan des activités menées au cours de cette année 2022-2023, dont un compte rendu est annexé au présent PV.

Elle précise que depuis la période de la covid 19, l'assemblée générale n'a pas pu se tenir et le conseil d'administration était reconduit avec les mêmes membres dont la liste est annexée au présent PV.

La CDE bénéficie d'un personnel formé en nutrition et qui confectionnent les repas dans le respect de l'équilibre alimentaire. Chaque année, les autocontrôles sont réalisés par l'institut Pasteur pour vérifier la qualité des repas qui sont servis aux enfants à l'intérieur des réfectoires des écoles, des ALSH, des associations et des crèches. Les menus sont communiqués chaque semaine par voie d'affichage dans les écoles et voie de diffusion sur les médias de la ville.
Elle rappelle l'obligation de servir un repas végétarien équilibré et une augmentation de produits locaux une fois par semaine (loi Egalim : loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous").
La CDE ne fournit plus de repas à la commune de Morne à L'eau et de Petit Canal.

Pour cette année scolaire 2022-2023, la caisse des écoles compte 1293 familles adhérentes.

La cuisine centrale a produit en 2022, 76 798 repas pour les écoles, les ALSH. De septembre 2022 à juin 2023, 80 151 repas ont été produits. 65 080 goûters distribués pour les périscolaires et ALSH. Elle accompagne les projets pédagogiques et sportifs des écoles en fournissant notamment des collations de fruits et eau.

Monsieur Jean-Marie DERUSSY, Assistant de Maitrise d'ouvrage (AMO)/CANGT, qui pilote le projet de cuisine centrale d'agro transformation. Cette usine va fournir les cuisines centrales des communs membres de la CANGT en produits transformés (uniquement des fruits et légumes – pas de viande)

Accusé de réception en préfecture
971-269710679-20261015-2026-23-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026

L'objectif est de donner une alimentation saine et équilibrée aux enfants, utiliser les produits locaux sans gluten et à indice glycémique bas, en faisant appel aux agriculteurs, fournir au moins 1 repas traditionnel et 1 repas végétarien dans la semaine.

Ce projet vise à atteindre une autosuffisance alimentaire.
Par ailleurs les parents doivent être sensibilisés à l'utilisation des produits locaux.

La Présidente procède à l'élection des membres du Conseil d'Administration (CA).

Elle rappelle pour ce faire, la composition du CA, conformément aux statuts, qui est composé de membres de droit, membres souscripteurs représentant les parents d'élèves, un membre représentant de l'Etat, l'inspecteur de l'Education Nationale ou son représentant, le trésorier municipal qui assure les missions de conseil et de comptable.

Les membres de droit sont les élus du Conseil Municipal, nommé pour toute la durée de leur mandat :

1 – Madame LOUIS CARABIN Gabrielle
2 – Mme SUARES Elsa
3 – Mme OUJAGIR Nadia
4 – Monsieur PELAGE Patrick
5 – Mme RUSCADE Marie-Alice
6 – M. DEROS Pinchard
7 – Mme MESSOAH Evelyne (représentant de l'Etat

Il y a lieu d'élire 5 membres représentant les parents d'élèves. La Présidente demande aux parents qui veulent faire acte de candidature pour une durée de 3 ans, de se faire connaitre.

La liste des parents qui a été acceptée à l'unanimité est la suivante :

1 - Mme DARAS Melissa
2 - Mme CHOUAN Christelle
3 – Mme FALEYRAS Kathleen
4 – Mme DAUCLE Judith
5 – Monsieur DESCHAMP Pascal

Madame La Présidente souhaite la bienvenue à la nouvelle équipe, les informe que les statuts de la CDE et les informations sur son fonctionnement leur seront communiqués lors de la prochaine rencontre.

Elle remercie l'assemblée et lève la séance à 18h10.

~-~-~-~-ꝏꝏꝏꝏꝏ~-~-~-~

Le Moule, le 13 juillet 2023

La Présidente de séance,

VILLE DE LE MOULE
CAISSE DES ECOLES
GUADELOUPE

Gabrielle LOUIS CARABIN